



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**Inspection
générale de
l'administration
de l'éducation
nationale et
de la recherche**

**Inspection
santé et sécurité
au travail
de l'enseignement
supérieur
et de la recherche**

110, rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013 DE L'INSPECTION SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**Maxime Brosseaud, Delphine Demoncheaux-Raggiri,
Florence Kotzyba, Pierre Poquillon, Patrick Rieux,
Laurent Roy, David Savy, Laure Villarroya-Girard, et
Fabrice Wितkar.**

Inspecteurs santé et sécurité au travail

**Avril 2014
Présenté en comité de pilotage**

1. CADRE DE LA MISSION.....	2
2. ORGANISATION.....	3
3. RATTACHEMENT DES ETABLISSEMENTS	3
4. MODALITES DE FONCTIONNEMENT	3
4.1 PILOTAGE.....	3
4.2 PROGRAMMATION DES INSPECTIONS.....	3
4.3 DEROULEMENT DES INSPECTIONS PROGRAMMEES.....	3
4.4 FONCTIONNEMENT AU SEIN DE L'IGAENR.....	4
4.5 FONCTIONNEMENT INTERNE	4
5. ÉLÉMENTS DE BILAN.....	4
5.1 VISITES QUADRIENNALES/QUINQUENNALES	4
5.2 VISITES INTERMEDIAIRES.....	7
5.3 CHSCT ET EXPERTISES.....	7
6. SYNTHÈSE DES MESURES IMMÉDIATES PROPOSÉES EN 2013	8
7. SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS PROPOSÉES EN 2013	8
La formation, l'information et les consignes écrites.....	8
La prévention médicale	9
L'exploitation des bâtiments et des installations techniques	9
L'évaluation des risques et la programmation des actions de prévention	9
Les agents de prévention.....	9
Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)	9
L'organisation de la prévention et les délégations.....	9
8. AUTRES ACTIVITES DE L'INSPECTION	10
9. CONCLUSION	11

Le présent rapport rend compte de l'activité de l'inspection santé et sécurité au travail de l'enseignement supérieur et de la recherche au cours de l'année 2013.

1. Cadre de la mission

Les fonctionnaires et agents chargés d'assurer les fonctions d'inspection contrôlent les conditions d'application des règles définies par le décret 82-453, modifié en dernier lieu par le décret 2011-774, et proposent au chef d'établissement intéressé toute mesure qui leur paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels. En cas d'urgence, ils proposent au chef d'établissement concerné, qui leur rend compte des suites données à leurs propositions, les mesures immédiates jugées par eux nécessaires.

2. Organisation

Neuf inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST), dont l'un en charge de leur coordination, sont rattachés à l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR).

3. Rattachement des établissements

Au 31 décembre 2013, les établissements rattachés se répartissent selon la typologie suivante :

- administration centrale du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- 76 universités sur 76,
- 61 grands établissements et écoles d'ingénieurs sur 66,
- 29 centres des œuvres universitaires et scolaires (national et régionaux) sur 29,
- 6 établissements publics scientifiques et technologiques sur 8,
- 5 écoles françaises à l'étranger sur 5,
- 22 établissements n'entrant pas dans les catégories précédentes.

Le nombre d'établissements à inspecter (hors administration centrale) s'établit à 199. Il est à noter que 2013 a vu le rattachement de l'Agence nationale de la recherche et de 5 PRES.

4. Modalités de fonctionnement

4.1 Pilotage

Les parties concernées par l'inspection se sont réunies le 11 avril 2013, sous la présidence du chef du service de l'IGAENR. Les représentants de l'IGAENR, de la DGRH, de la DGESIP, de la DGRI, de la CEDEFI, du SAAM et des inspecteurs santé et sécurité au travail participaient à la réunion.

4.2 Programmation des inspections

Les inspections sont programmées deux ans avant le terme du contrat d'établissement.

En 2013, les inspections ont concerné principalement les établissements d'enseignement supérieur de la vague E.

L'objectif de 62 inspections a été retenu par le comité de pilotage.

4.3 Déroulement des inspections programmées

- Les inspections ont été effectuées en binôme, sauf cas de force majeure.
- La plupart des visites d'inspection ont eu une durée comprise entre 1 et 5 jours, selon la dimension et l'activité de l'établissement.

4.4 Fonctionnement au sein de l'IGAENR

L'année 2013 a vu un approfondissement des échanges entre inspecteurs généraux et ISST :

- des réunions de travail ont été organisées entre le chef du service de l'IGAENR et le coordonnateur des inspecteurs santé et sécurité au travail,
- les rapports des ISST sont mis en ligne sur le site collaboratif de l'IGAENR.

En outre, des échanges réguliers entre le chef du secrétariat administratif des inspections générales et le coordonnateur des inspecteurs ont permis d'améliorer la gestion administrative des inspecteurs santé et sécurité au travail.

4.5 Fonctionnement interne

En raison de l'absence de secrétariat, les inspecteurs ont, comme les années passées, consacré une partie significative de leur temps de travail à l'organisation matérielle de leurs activités (gestion de planning, logistique des missions, traçabilité, archivage, communication des rapports...).

Un suivi budgétaire détaillé des missions est assuré périodiquement avec la DGESIP. Les objectifs fixés en terme de maîtrise des coûts ont été atteints.

5. Éléments de bilan

5.1 Visites quadriennales/quinquennales

51 établissements et sites ont été inspectés :

12 universités

- Antilles Guyane (report 2012),
- Artois,
- Dunkerque,
- La Réunion,
- Lille 1,
- Lille 2,
- Lille 3,
- Marne la Vallée,
- Montpellier 1,
- Paris 11,
- Valenciennes,
- Versailles.

9 grands établissements, écoles, instituts ou PRES

- ENSC Paris (report 2012),
- École centrale Lille,
- École centrale Paris,
- ENS Louis Lumière,
- ENSAIT Roubaix,
- ENSC Lille,
- ENSC Montpellier,
- IEP Lille,
- PRES Université Lille Nord de France.

17 EPST ou sites d'EPST

- INRIA Lille
- Site IFSTTAR de Nantes
- Centre IRD de Bondy
- 2 délégations régionales du CNRS :
 - Languedoc-Roussillon
 - Nord - Pas de Calais et Picardie
- 5 délégations de l'INSERM :
 - Paris 5 (report 2012)
 - Paris 11
 - Paris 12
- Nord Ouest
- Languedoc Roussillon
- 7 sites de l'IRSTEA :
 - Siège
 - Centre d'Antony
 - Centre de Clermont
 - Centre de Bordeaux
 - Centre de Lyon
 - Centre de Grenoble
 - Centre de Nogent

6 CROUS :

- CROUS Paris (report 2012),
- CROUS Antilles Guyane (report 2012),
- CROUS La Réunion,
- CROUS Montpellier,
- CROUS Lille,
- CROUS Versailles

Autres :

- 7 sites de l'INRAP :
 - Centre Île de France
 - Grand Est Nord
 - Grand Est Sud
 - Méditerranée
 - Nord Pas de Calais
 - Rhône Alpes Auvergne
 - Siège.

5.2 Visites intermédiaires

9 établissements et sites ont été inspectés :

1 université

- Corse

4 grands établissements et écoles d'ingénieurs

- INSA Rennes,
- ENS Lyon,
- ENSMM Besançon,
- INSA Lyon.

3 CROUS

- CROUS Dijon
- CROUS Corse
- CROUS Nice

1 site d'EPST

- CNRS Midi Pyrénées

5.3 CHSCT et expertises

Le nombre de participations aux CHSCT des établissements est de 107 dont 36 ont donné lieu à une restitution du rapport d'inspection.

L'inspection a accompagné des établissements suite à des accidents graves ou mortels.

Elle a également apporté son expertise sur des problématiques techniques (problèmes sanitaires, risques psychosociaux, fonctionnement du CHSCT, médecine de prévention, amiante et légionelles, plan particulier de mise en sûreté...).

6. Synthèse des mesures immédiates proposées en 2013

Sur 60 visites d'inspection réalisées pendant l'année 2013, 35 ont donné lieu à un total de 153 propositions de mesures immédiates. Des situations d'urgence ont pu être corrigées par l'établissement en cours de visite et dans ce cas, elles n'ont pas donné lieu à des propositions écrites.

Les mesures immédiates proposées se répartissent comme suit :

L'exploitation des bâtiments et installations techniques a fait l'objet de 56 propositions (soit 37%). Les principales mesures préconisées portent sur les vérifications techniques réglementaires des installations et équipements électriques.

Les machines et équipements de travail ont donné lieu à 35 propositions (soit 23%), dont la moitié concernait des machines outils non-conformes.

Les activités scientifiques, dont les 23 propositions formulées (soit 15%) concernaient principalement l'utilisation et le stockage des produits chimiques dans des conditions mal maîtrisées, ainsi que l'utilisation de matériels et sorbonnes non vérifiés ou en fonctionnement dégradé.

Les risques d'incendie ont fait l'objet de 16 propositions (soit 11%) qui ont particulièrement porté sur la mise en sécurité des bâtiments et des dépôts non sécurisés de matériaux combustibles.

Les 23 autres mesures immédiates concernaient les risques de chute (5), le document unique et la programmation des actions de prévention (4), l'intervention des entreprises extérieures (3), les risques psychosociaux (3), les agents de prévention (2), la prévention médicale (1), le travail isolé (1), les registres (1), la

pollution de l'air (1), les manifestations exceptionnelles (1) et les autorisations de conduite (1).

On observe que la part des mesures immédiates concernant la maintenance, l'entretien et les vérifications des installations techniques est importante depuis plusieurs années.

7. Synthèse des conclusions proposées en 2013

En 2013, 13 types de propositions structurantes formulées par les inspecteurs totalisent 302 recommandations. Les 7 principaux représentent 266 propositions d'amélioration (soit 88%), ils concernent :

La formation, l'information et les consignes écrites

Le pilotage des formations en santé et sécurité au travail doit encore être développé. Les points critiques relevés concernent en particulier la formation des nouveaux entrants et la formation pratique et appropriée au poste de travail qui doit être dispensée à chaque agent. Les inspecteurs ont recommandé aux chefs d'établissement de renforcer les affichages et les consignes réglementaires et d'assurer la traçabilité des formations dispensées.

La prévention médicale

Les établissements rencontrent des difficultés pour assurer le suivi médical de leur personnel. Le déficit en médecin de prévention permet difficilement de répondre aux obligations fixées par la réglementation. La périodicité des visites médicales, le tiers temps et la transmission des informations entre les services RH et les médecins constituent les principaux axes d'amélioration proposés par les inspecteurs.

L'exploitation des bâtiments et des installations techniques

La mise en place de procédures de maîtrise des vérifications techniques réglementaire des installations techniques et des équipements (mise en place des contrôles et suivi des mesures correctives) représente l'axe prioritaire présenté aux chefs d'établissement.

L'évaluation des risques et la programmation des actions de prévention

Les documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) sont présents dans la plupart des établissements : leur exploitation et mise à jour doivent se poursuivre.

Les DUERP réalisés dans les unités de travail ne sont pas toujours assortis de programmes d'actions de prévention opérationnels.

Pour favoriser la mise en œuvre des DUERP et des programmations d'actions afférentes, les inspecteurs ont insisté sur la nécessité de mener des actions de formation des chefs de service sur leur nécessaire implication en ce domaine.

Les agents de prévention

Le rattachement du conseiller de prévention au chef d'établissement, la rédaction des lettres de cadrage qui formalisent les missions et le temps nécessaire pour les réaliser, ainsi que le développement et l'animation du réseau des assistants de prévention représentent les principaux points des recommandations formulées.

Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Un CHSCT a été créé dans la grande majorité des établissements. Dans le cadre du dialogue social, les nouvelles missions liées aux conditions de travail attribuées au CHSCT restent à développer ; les consultations et actions qui doivent être soumises à l'avis du CHSCT ne sont pas systématiques (bilan et programme annuel de prévention, aménagements et transformations de postes de travail, fiches de risques professionnels...).

L'organisation de la prévention et les délégations

Les inspecteurs ont rappelé aux établissements leur obligation d'organiser et mettre en place les moyens pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des personnels. Les chefs de service doivent être sensibilisés et formés à leur responsabilité.

Ces propositions structurantes ne doivent pas occulter des problématiques bien réelles, concernant la grande majorité des établissements et portant notamment sur les risques psychosociaux, les conventions avec les partenaires, le travail isolé, les risques liés aux activités scientifiques, le risque incendie et les accidents. Les observations relatives à ces sujets sont identifiées dans le corps des rapports d'inspection.

8. Autres activités de l'inspection

Les inspecteurs ont participé (liste non exhaustive) :

- au comité de pilotage de l'inspection santé et sécurité au travail,
- à des réunions de travail avec l'IGAENR,
- aux réunions des groupes de travail du CHSCT ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- à des réunions organisées par l'observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement,
- à des réunions avec la DGESIP pour la gestion budgétaire et l'élaboration d'une enquête sur les besoins des établissements en matière de travaux de mise en sécurité,
- à des réunions de travail avec l'AMUE sur l'organisation de formations à l'intention des établissements,
- à une réunion de travail avec l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) portant sur l'élaboration d'un protocole d'accord ASN/IGAENR relatif à la collaboration dans le domaine de la radioprotection pour ce qui concerne les établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

- à une réunion de travail avec le médecin de prévention coordonnateur des ministères économique et financier sur les modalités de mise en œuvre de la réglementation relative à la prévention de la pénibilité,
- à des réunions portant sur la rédaction du guide « Prévention des risques professionnels » piloté par le MESR,
- à des réunions de travail rassemblant des EPST (CNRS, INSERM, IRD, INRIA, INRAP, ANSES) et l'association GP'Sup rassemblant des préventeurs des établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- à des réunions d'associations professionnelles (ADHYS, ANISST, GP'Sup).

Les inspecteurs ont également participé à un nombre significatif de formations au profit des établissements (membres des CHSCT, conseillers et assistants de prévention...) et lors de séminaires AMUE, GP'Sup sur des thématiques spécifiques. Trois inspecteurs sont intervenus lors de la formation interministérielle des inspecteurs santé et sécurité au travail (fonctionnement de l'inspection, risque chimique, risque biologique) et des inspecteurs ont participé à des jurys de concours (président, expert ou membre).

9. Conclusion

Les objectifs fixés lors du précédent comité de pilotage ont été majoritairement atteints. Compte tenu des contraintes budgétaires cumulées à l'effectif actuel des inspecteurs, le nombre des inspections intermédiaires a été limité. Les partenariats internes (IGAENR, DGESIP...) et externes (AMUE, corps de contrôle...) ont été étendus. La participation des inspecteurs aux formations organisées par les établissements a été maintenue. La problématique de la prise en charge des participations aux réunions de CHSCT d'établissement demeure.